



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 OCTOBRE 2014

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Mrs Jérémie DELSART, Pascal RENAUT, Sylvain DUGIMONT (procuration à Marie-Monique MERCIER), Ludovic PETIT (procuration à Marc GILLERON), absents excusés

1°) CREATION D'UN POSTE EN CUI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il serait opportun de créer un nouveau poste en CUI au sein des services techniques, d'une durée de 20 heures hebdomadaires rémunérées au SMIC. La durée de la convention serait de 12 mois.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser la création d'un poste en contrat CUI d'une durée hebdomadaire de 20 heures, rémunérées au SMIC à durée déterminée de 12 mois, ce, à compter du 1^{er} novembre 2014.
- d'autoriser Mr le Maire à signer la convention avec l'Etat et l'agent concerné
- de modifier le tableau des effectifs

Les crédits sont inscrits au budget

Après en avoir délibéré, **ADOpte à l'unanimité**

2°) REECRITURE DES STATUTS DU SIVOM DE TRITH ST LEGER & ENVIRONS

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n°20140040 du 17 octobre 2014 transmise par Mr le Président du SIVOM de TRITH ST LEGER & ENVIRONS, dont l'objet est la réécriture des statuts de ce syndicat intercommunal.

A compter du 1^{er} janvier 2015, ce syndicat intercommunal sera à vocation unique (SIVU) et se dénommera « Comité des Ages du Pays de Trith »

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir délibérer pour adopter ces nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal adopte les nouveaux statuts du SIVU « Comité des Ages du Pays de Trith »

3°) REMBOURSEMENT ARRHEs LOCATION SALLE DES FETES

Mr le Maire informe les élus que Mme MERIAUX Marie, domiciliée 19 rue de l'Abbé Rubbens à Verchain-Maugré est dans l'obligation d'annuler la réservation de la salle des fêtes des 13 et 14 décembre 2014, pour raison médicale.

Mme MERIAUX Marie sollicite le remboursement des arrhes versées, soit 62,50€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide le remboursement à la locataire de la somme de soixante-deux euros et cinquante centimes (62,50€)

INFORMATIONS DIVERSES

- Fin des travaux NOREADE rue de Monchaux
- Lotissement les Alouettes – Engazonnement à terminer – Réception des travaux à venir
- Tour de France le 07/07/2015 – Traversée de la commune située sur le parcours Quérénaing-Saulzoir

Certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire, Marc GILLERON